



**Protocole
dispositif Nautique Hauts-de-Seine – COVID-19
Du 3 juillet au 30 juillet 2020
Parc nautique départemental de l'Île-de-Monsieur**

CONDITIONS D'ACCÈS AUX ACTIVITES

1. Réservation obligatoire au 01 46 29 01 50 pendant les horaires d'ouverture au public ;
2. Jours, horaires et nombre de créneaux par activité :
Du 3 au 30 juillet, du mercredi au dimanche et le mardi 14 juillet, de 14h00 à 20h00. Les créneaux d'activité comprennent :
 - L'accueil et la vérification de la réservation
 - La présentation de l'activité et des consignes de sécurité à respecter
 - Le temps de pratique
 - Le temps dédié à la désinfection des matériels
 - La sortie

Activités	Nombre de personnes par créneau d'activité (hors encadrement)	Durée du créneau d'activité	Nombre de créneaux par jour/activité	
			En semaine	Week-end et jour férié
Mixte : Aviron / Ergomètre	8	1 h	6	6
Voile	8	35 mn	10	10
Sandolo	2	35 mn		10
Kayak	8	35 mn	10	10
Animations bassin 6-10 ans	4	35 mn	7	10

3. Limitation à un créneau par personne (ou par groupe, familial ou constitué), par activité et par jour. Il est possible de réserver 1, 2 ou 3 activités différentes sur la Seine, sur une même journée, sous réserve de disponibilités Pas de réservation récurrente pour plusieurs jours consécutifs ;
4. Activité ludique de découverte des sports de pagaie sur le bassin d'esquimautage : ouvert aux enfants de 6 à 10 ans, sachant nager. Les enfants devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte. Attention : horaires différents en semaine (14h/18h) ;
5. Activités sur la Seine (aviron, voile, canoë-kayak) : ouvert à tous, à partir de 10 ans, sachant nager. Les enfants mineurs devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte ou présenter une autorisation parentale ;

6. Démarrage de l'activité à l'horaire précis de réservation. Il est impératif de se présenter au plus tard à l'accueil de l'activité concernée 10 minutes avant l'horaire du créneau réservé, **tout retard entraînera l'annulation et la réattribution éventuelle de la réservation** ;
7. **A l'intérieur de la zone dédiée à l'activité et pendant la pratique de l'activité, les pratiquants doivent se conformer strictement aux règles et consignes édictées par l'organisateur de l'activité sportive** (et notamment au protocole sanitaire en vigueur pour la discipline) ;
8. **S'agissant d'un établissement recevant du public, port du masque obligatoire à partir de 11 ans, notamment pendant les transferts et les contacts avec les encadrants du dispositif (hors pratique sportive en elle-même)** ;
9. **Respect des règles de distanciation (hors pratique des activités)** ;
10. **Lavage des mains systématique**, à l'accueil puis avant la pratique de l'activité (gel hydro-alcoolique à disposition, à partir de 11 ans. Pour les moins de 11 ans, accès possible aux sanitaires, nettoyage eau + savon) ;
11. **Les regroupements de plus de 10 personnes sont interdits** ;
12. **Les participants doivent arriver sur site en tenue adaptée** ;
13. **Aucun accès aux vestiaires** ;
14. **Pas de consigne/stockage pour les affaires personnelles des participants (téléphone, portefeuille, vêtements, etc...)** ;
15. Les collations et l'hydratation doivent être gérées individuellement (bouteilles personnalisées, etc.) ;
16. L'échange ou le partage d'effets personnels (serviette...) doit être proscrit ;
17. Les sanitaires seront accessibles uniquement en respectant le sens de circulation établi et dans le respect des gestes barrières ;
18. Les participants ne seront pas autorisés à quitter la zone d'activité pendant le créneau (sauf cas de force majeure).
19. **En cas d'alerte météo** qui imposerait de fait l'arrêt du dispositif et l'évacuation de la zone d'activité, les participants seront invités à s'abriter à l'intérieur de la Maison des clubs au niveau de l'espace Seine, en respectant les gestes barrière et les règles de distanciation, et selon les directives qui seront données sur place, par les responsables du site ;
20. **En cas de groupes préalablement constitués (respectant le nombre maximal de personnes autorisé par activité)** : les référents / encadrants de groupes préalablement constitués (association, service jeunesse, etc...) s'engageront par écrit à respecter les dispositions du règlement intérieur, à l'appliquer et à le faire appliquer sans réserve au sein de leur organisation.
21. Buvette : « La Terrasse », située à l'entrée du parc nautique, est ouverte tous les jours de 10h à 19h30. Pendant Nautique Hauts-de-Seine, les horaires d'ouverture seront étendus jusqu'à 21h, du mercredi au dimanche inclus et le mardi 14 juillet. Le prestataire est équipé d'un triporteur avec glacière qui sera installé près de la zone de Nautique Hauts-de-Seine.